



## **PROCES - VERBAL 5/2016**

**DE LA SEANCE D'INSTALLATION ET D'ASSERMENTATION  
DES AUTORITES COMMUNALES DE PULLY**

**DU MERCREDI 30 JUIN 2016 A 13H30**

**A L'EGLISE DU PRIEURE  
PUIS A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Organisation, excusés	3
Installation des Autorités	3
Election de la Présidente du Conseil communal et du secrétaire du Conseil communal	3
Discours de la Présidente	4
Election du 1er Vice-président	5
Election du 2ème Vice-président	5
Election de deux scrutateurs	5
Election de deux scrutatrices suppléantes	5
Election de la secrétaire suppléante	5
Election de la commission des finances	6
Election des suppléants à la commission des finances	6
Election de la commission de gestion	7
Election des suppléants à la commission de gestion	7
Election de la commission d'urbanisme	7
Election des suppléants à la commission d'urbanisme	7

Election de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	8
Election des suppléants à la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	8
Election de la commission des pétitions	8
Election des suppléants à la commission des pétitions	8
Election de la commission de recours en matière d'impôts communaux	9
Election des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité est-lausannois	9
Election des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	9
Election des délégués suppléants au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	10
Discours de M. Gil REICHEN, syndic	10
Discours de M. Le Préfet	13
Clôture par la Présidente	14

A 13h10, les membres de la Municipalité et du Conseil communal se réunissent au Foyer de la Maison Pulliérane afin de recevoir les instructions de M. Bernard MONTAVON, secrétaire suppléant, quant au déroulement des opérations.

### **Excusés**

La Conseillère et les Conseillers suivants se sont excusés : Mme Beatrix SOBGOUI, MM. Olivier BURNET, Philippe DIESBACH, Dennis MESSERLI et David STANEK.

Les Conseillères et les Conseillers se rendent ensuite à l'église du Prieuré.

### **Installation des Autorités**

A 13h30, M. le Préfet Daniel FLOTRON procède à l'installation des cinq membres de la Municipalité et des nonante-cinq membres du Conseil communal présents, ensuite de quoi ils se rendent en cortège à la Maison Pulliérane.

### **Election de la Présidente du Conseil communal (du 1.7.2016 au 30.6.2017) et du secrétaire du Conseil communal (1.7.2016 au 30.6.2021)**

M. le Préfet procède à l'élection tacite de Mme Anne VIREDAZ FERRARI au poste de Présidente du Conseil communal pour cette nouvelle année ainsi qu'à l'élection tacite de M. Bernard MONTAVON au poste de secrétaire du Conseil communal pour la durée de la législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2021.

M. le Préfet demande ensuite au secrétaire de lire le procès-verbal d'installation des Autorités communales et d'assermentation pour la législature 2016 – 2021. Il n'y a pas de remarque et le Préfet le considère donc comme accepté (annexé au présent procès-verbal).

M. le Préfet informe que les Autorités sont donc régulièrement installées dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Il appartient au Conseil de procéder aux autres élections.

Les officialités étant terminées, le Préfet indique que Mlle Annick Mullner, son apprentie qui termine sa première année, va recevoir un prix et qu'elle est la fille du porte-drapeau de Pully. Félicitations ! (Applaudissements)

Il prie ensuite la Présidente de bien vouloir prendre la présidence pour la suite des opérations et lui souhaite bon courage pour cette année de présidence.

### **Mme Anne VIREDAZ FERRARI, Présidente**

Veillez vous lever pour la sortie de M. le Préfet.  
(Après la sortie du Préfet) Veillez vous rasseoir.

## Discours de la Présidente

Chers Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez aujourd'hui en m'élisant à la présidence du Conseil communal. J'en suis extrêmement touchée et honorée et je m'efforcerai de m'en montrer digne tout au long de l'année, que ce soit à cette place en présidant les séances ou lorsque je vous représenterai, vous le Conseil communal de Pully, en différentes circonstances.

Je souhaite aussi remercier mon groupe de tout cœur, Les Verts, pour leur soutien ainsi que les Conseillères et Conseillers communaux et municipaux avec qui j'ai eu le grand plaisir de collaborer au Bureau, en commissions ou lors d'autres réunions intra- et extramuros au cours de la précédente législature. Il n'est certes pas facile de prendre la relève de Nathalie Jaqueroed qui a magistralement présidé aux débats du Conseil communal l'an dernier. Il n'est pas facile non plus pour Bernard Montavon de succéder à Jacqueline Vallotton et ses 17 ans d'expérience de secrétaire du Conseil communal. Nous ne manquerons pas, Bernard et moi, de nous épauler mutuellement pour surmonter notre inexpérience en vue d'assurer au mieux nos tâches respectives. Nous en appelons aussi à votre bienveillante compréhension. Et si nous nous égarons dans les méandres du nouveau Règlement du Conseil communal, il y aura dans l'assemblée, nous en sommes certains, d'éminents spécialistes pour nous remettre rapidement sur le droit chemin.

En ouverture de cette nouvelle législature, j'aimerais adresser un salut tout particulier aux conseillères et conseillers nouvellement élus et leur souhaiter une cordiale bienvenue au sein de cette assemblée. Je vous remercie de votre engagement et j'espère que vous trouverez rapidement vos marques dans l'exercice de votre nouvelle fonction, tout en souhaitant qu'elle vous apporte les satisfactions attendues. Au début, le décorum et le rituel du Conseil peuvent paraître un peu impressionnant mais ne vous laissez pas intimider. N'hésitez pas à poser des questions et à exprimer votre opinion. Je ne peux que vous encourager à prendre une part active aux débats et travaux de cette assemblée pour qu'ainsi vive la démocratie à l'échelon local.

Il y a 5 ans, en juin 2011, j'étais comme vous, assise pour la première fois sur les bancs du Conseil communal. Aujourd'hui, cela me paraît à la fois proche et lointain. Proche parce que les mois et les années défilent toujours plus vite, et lointain parce que tant de choses se sont passées en une législature. Tout au long de ces années, j'en ai appris beaucoup plus sur Pully qu'au cours de la quinzaine d'années précédentes où j'étais domiciliée ici. J'ai découvert de multiples facettes de la vie de la cité dont j'ignorais l'existence et, surtout, cela m'a donné la chance de rencontrer beaucoup de personnes, souvent très engagées dans leurs activités diverses et toujours très attachantes sur le plan humain. Au-delà de nos différences de points de vue, nous partageons toutes et tous le même engagement au service de la Commune et de sa population. Je me réjouis donc beaucoup de renouveler cette expérience politique pour une nouvelle législature avec et grâce à vous, chers Conseillers et Conseillères communaux et municipaux.

(Applaudissements)

Nous allons maintenant passer aux élections qui vont permettre de compléter le Bureau et nous élirons ensuite les membres et les membres suppléants des commissions permanentes pour la nouvelle législature et enfin les représentants de Pully au sein des conseils intercommunaux et des associations de communes. Vous avez trouvé sur vos tables une liste des candidats

présentés par les groupes politiques pour chacune des élections, de même que le nouveau Règlement du Conseil communal de Pully. Vous pouvez vous référer à ces documents.

Nous allons commencer par les élections du premier puis du deuxième Vice-président du Conseil communal. Je vous propose de procéder comme suit. Pour chaque élection, je mentionnerai le nom du candidat présenté et l'inviterai à se lever pour que chacun et chacune puisse l'identifier. Je demanderai ensuite si quelqu'un a une autre candidature à soumettre et c'est à ce moment-là que vous pourrez le faire si vous le souhaitez. Dès que la discussion sera close, nous procéderons au vote. Si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection sera tacite. Dans le cas contraire, nous procéderons aux élections comme prévu dans le règlement. Est-ce que quelqu'un a une objection à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas.

#### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-président (du 1.7.2016 au 30.6.2017)**

Le groupe UDC a présenté la candidature de M. Luc JEANNERET qui est élu tacitement pour l'année 2016 - 2017.

#### **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président (du 1.7.2016 au 30.6.2017)**

Le groupe PLR a présenté la candidature de M. Jean-Denis BRIOD qui est élu tacitement pour l'année 2016 - 2017.

#### **Election de deux scrutateurs (du 1.7.2016 au 30.6.2017)**

L'Alliance du Centre a présenté la candidature de M. Robin CARNELLO et le groupe socialiste celle de M. Antoine HURLIMANN qui sont élus tacitement.

#### **Election de deux scrutatrices suppléantes (du 1.7.2016 au 30.6.2017)**

Les VERTS ont présenté la candidature de Mme Anne-Laure THEVOZ et l'UDC celle de Mme Anita BONJOUR qui sont élues tacitement.

#### **Election de la secrétaire suppléante (du 1.7.2016 au 30.6.2021)**

La Présidente fait savoir que Mme Francine MEDANA s'est déclarée prête à assumer cette fonction. Conseillère communale, membre des VERTS, elle connaît bien le fonctionnement du Conseil car elle y siège depuis plusieurs législatures. Elle connaît aussi bien le fonctionnement du Bureau car elle a été à de nombreuses reprises scrutatrice ou scrutatrice suppléante. Mme MEDANA est élue tacitement.

La Présidente rappelle que selon le Règlement du Conseil, les commissions de gestion, des finances, d'urbanisme, des affaires régionales et intercommunales, des pétitions et de recours en matière d'impôts communaux sont élues par le Conseil, lors de la séance d'installation, pour la durée de la législature, soit pour cette législature du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2021.

Les commissions des finances, des affaires régionales et intercommunales et des pétitions comptent au minimum sept membres, la commission d'urbanisme au minimum neuf et la commission de gestion au minimum onze. Un suppléant par groupe politique est nommé pour chacune de ces commissions. Ce suppléant participe aux séances mais ne peut voter qu'en cas d'absence du titulaire. Un scrutin séparé à lieu pour les suppléants. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Si ce n'est pas le cas, les commissions sont élues au scrutin de liste à majorité absolue des suffrages au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

En vue d'assurer une représentation équitable de tous les groupes politiques dans les commissions permanentes, les groupes du Conseil communal de Pully, représentés par leurs présidents de parti et / ou de groupe, se sont concertés et vous proposent d'élire onze membres à la commission des finances, onze membres à la commission de gestion, onze membres à la commission d'urbanisme, neuf membres à la commission des affaires régionales et intercommunales et onze membres à la commission des pétitions. La commission de recours en matière d'impôts communaux est composée de cinq membres en vertu de l'article 54 du Règlement du Conseil communal.

En vertu de l'article 41 du Règlement, les commissions nommées par le Conseil s'organisent elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles nomment leur président et leur rapporteur. Pour ce faire, le président du Conseil convoque les commissaires à une réunion qui a lieu dans les 15 jours qui suivent leur nomination. La Présidente informe les futurs membres et membres suppléants des commissions permanentes qu'elle procédera à l'installation des commissions permanentes aujourd'hui même à l'issue de la présente séance. Ainsi, ils pourront profiter pleinement des prochaines semaines estivales. Elle demande donc d'ores et déjà à toutes les conseillères et à tous les conseillers communaux qui seront élus dans les commissions permanentes de rester dans cette salle à l'issue des débats.

La Présidente apporte encore une dernière précision concernant l'élection des commissions permanentes. Ne peuvent être élus dans des commissions que des conseillères et conseillers communaux déjà assermentés. Or, quelques candidats ou candidates proposés sont absents aujourd'hui et n'ont donc pas encore été assermentés. Elle propose donc, dans ce cas, de laisser leur place vacante au sein de la commission, en attendant qu'ils puissent être assermentés et élus lors de la prochaine séance du Conseil communal. Elle demande s'il y a des oppositions à cette manière de procéder. Ce n'est pas le cas, elle en conclut que le Conseil est d'accord.

La Présidente invite les candidats à se lever à l'appel de leur nom afin qu'il soit possible de les identifier.

### **Election de la commission des finances (1.7.2016 – 30.6.2021)**

Sont candidats :

PLR :	Richard PFISTER Daniel AGUET Jean-Denis BRIOD Gérald CUCHE Jean-Marie MARLETAZ
PS :	Carlos GUILLEN André OGAY
Alliance du Centre :	Anne GANTY Michel GODARD
Les VERTS :	Anne SCHRANZ
UDC :	Luc JEANNERET

Il n'y a pas d'autres candidatures. La Présidente déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

### **Election des suppléants à la commission des finances**

Sont candidats :

PLR : Philippe SLAMA  
PS : Sami AMARA  
Alliance du Centre : Jean-Robert CHAVAN  
Les VERTS : Richard GOLAY  
UDC : Annie MUMENTHALER

Il n'y a pas d'autres candidatures. La Présidente déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

### **Election de la commission de gestion**

Sont candidats :

PLR : Cyrille PIGUET  
Michel AGUET  
Sébastien FAGUE (absent mais assermenté)  
Eliane FEDRIGO  
Mathias FERNANDEZ  
PS : Katuska STEKEL DIVIANI  
Gérard MIELI  
Alliance du Centre : Lena LIO  
Lucienne VASSEROT  
Les VERTS : Valérie BORY-BEAUD  
UDC : Suzanne BERGER

Il n'y a pas d'autres candidatures. La Présidente fait savoir que M. Sébastien Fague peut être élu, bien qu'absent, car il a été assermenté. Dès lors, elle déclare les candidats élus tacitement et les en félicite.

### **Election des suppléants à la commission de gestion**

Sont candidats :

PLR : Dominique FAVRE  
PS : Muriel THALMANN  
Alliance du Centre : Géraldine PADEZ  
Les VERTS : Dimitri SIMOS  
UDC : Philippe WEBER

Il n'y a pas d'autres candidatures. La Présidente déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

### **Election de la commission d'urbanisme**

Sont candidats :

PS : Yassin NOUR  
Max HENKING  
PLR : Olivier BURNET (excusé)  
Karine CHEVALLAZ  
Jean-Marc DUVOISIN  
Martial OSTERTAG  
Alliance du Centre : Philippe DIESBACH (excusé)  
Philippe HALDY  
Les VERTS : Alexis BAILLY  
Francine MEDANA  
UDC : Fred Oskar PFISTER

Il n'y a pas d'autres candidatures. La Présidente propose de laisser les postes de M. Burnet et de M. Diesbach vacants jusqu'à la prochaine séance en attendant qu'ils soient assermentés et qu'ils puissent être élus. En l'absence d'objections, la Présidente déclare les autres candidats élus tacitement et les en félicite.

### **Election des suppléants à la commission d'urbanisme**

Sont candidats :

PS : Pauline TAFFELMACHER  
PLR : Pascal PFISTER  
Alliance du Centre : Remo KUONEN  
Les VERTS : Eugène ROY  
UDC : Pierre-François CLERC

En l'absence d'autres candidatures, la Présidente les déclare élus tacitement et les en félicite.

### **Election de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)**

Sont candidats :

Alliance du Centre : Nadia PRIVET  
François KHOSROV  
PLR : Anne BRUNNER-POLIN (absente mais assermentée)  
Gérald CUCHE  
Marc EHRlich  
PS : Carole DI NATALE  
Frédéric BONGARD  
Les VERTS : David STANEK (excusé)  
UDC : Jean-Marc SOTTAS

Il n'y a pas d'autres candidatures. La Présidente propose de laisser vacant le poste de M. David Stanek. Personne ne s'y oppose. Elle déclare donc les autres membres élus tacitement et les en félicite.

### **Election des suppléants à la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)**

Sont candidats :

Alliance du Centre :	Cédric MILLIQUET
PLR :	Liliane MASSON
PS :	David HAUSERMANN
Les VERTS :	Simone COLLET
UDC :	Serban SICHITIU

En l'absence d'autres candidatures, la Présidente les déclare élus tacitement et les en félicite.

### **Election de la commission des pétitions**

Sont candidats :

Les VERTS :	Richard GOLAY Pierre LOTH
PLR :	Jean-Luc DUVOISIN Dominique FAVRE Jean-Baptiste RUSCONI Bernard THILO
PS :	Ernest MOSER Beatrix SOBGOUI (excusée)
Alliance du Centre :	Jean-Pierre GALLAY Josette PERRIG
UDC :	Jean-Charles SANTSCHY

Il n'y a pas d'autres candidatures. La Présidente propose de laisser vacant le poste de Mme Sobgui. Personne ne s'y oppose. Elle déclare donc les membres présentés élus tacitement et les en félicite.

### **Election des suppléants à la commission des pétitions**

Sont candidats :

Les VERTS :	Madeleine BAUMANN
PLR :	Alexandre MEYLAN
PS :	Odile CUENOUD GONZALEZ
Alliance du Centre :	Isabelle KRENGER
UDC :	Susanne BERGER

En l'absence d'autres candidatures, la Présidente les déclare élus tacitement et les en félicite.

## **Election de la commission de recours en matière d'impôts communaux**

Sont candidats :

UDC :	Serban SICHITIU
PLR :	Nathalie JAQUEROD
PS :	André OGAY
Alliance du Centre :	Jean-Philippe CLAVEL
Les VERTS :	Eugène ROY

En l'absence d'autres candidatures, la Présidente les déclare élus tacitement et les en félicite.

L'élection des commissions permanentes étant terminée, la Présidente passe à l'élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité est-lausannois.

## **Election des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité est-lausannois**

Selon les statuts de cette association, le conseil intercommunal, formé des délégués des communes associées, comprend :

1. une délégation fixe composée pour chaque commune de deux représentants, soit un délégué désigné par la Municipalité et un délégué désigné par son organe délibérant ;
2. une délégation variable composée d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de trois mille habitants et désignée par son organe délibérant.

La Municipalité a déjà désigné sa déléguée en la personne de Mme Lydia MASMEJAN. Le Conseil communal doit maintenant élire sept délégués qui sont de son ressort. Les candidatures suivantes ont été déposées par les partis :

PLR :	Alexandre FREISE
PS :	David HAUSERMANN Gérard MIELI
Alliance du Centre :	Isabelle KRENGER
Les VERTS :	Anne SCHRANZ
UDC :	Anita BONJOUR Annie MUMENTHALER

En l'absence d'autres candidatures, la Présidente les déclare élus tacitement et les en félicite.

## **Election des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

Selon les statuts de cette association, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association selon la clé de répartition suivante : trois délégués par commune de 10'000 à 20'000 habitants, ce qui est le cas de Pully. Les délégués de chaque commune comprenant au moins un municipal sont élus par le Conseil communal de celles-ci. Donc, il s'agit pour nous d'élire trois délégués dont un municipal. Les candidatures proposées sont les suivantes :

Municipalité : Jean-Marc CHEVALLAZ

Alliance du Centre : Verena KUONEN  
UDC : Jean-Charles SANTSCHY

En l'absence d'autres candidatures, la Présidente les déclare élus tacitement et les en félicite.

### **Election des délégués suppléants au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

La Présidente informe que le Conseil devra élire trois suppléants et non deux comme mentionné sur le document remis aux Conseillers et aux Conseillères car la Municipalité doit aussi en désigner un. Les candidatures proposées sont les suivantes :

Municipalité : Lydia MASMEJAN

Alliance du Centre : Géraldine PADEZ  
UDC : Anita BONJOUR

En l'absence d'autres candidatures, la Présidente les déclare élus tacitement et les en félicite.

Elle rappelle que selon le protocole établi, la séance est suspendue durant une quinzaine de minutes afin de tenir une réunion du nouveau Bureau du Conseil communal dans une des salles de la Maison Pulliérane. Elle invite donc les membres du Bureau à se réunir en ce lieu et suspend la séance.

\* \* \* \* \*

La séance reprend une vingtaine de minutes plus tard.

### **La Présidente**

J'invite l'assemblée à se lever pour l'entrée de M. le Préfet.  
Merci. Vous pouvez vous rasseoir.

J'ai le grand plaisir de passer la parole à M. le Syndic, Gil Reichen.

### **Discours de M. Gil REICHEN, syndic**

Monsieur le Préfet, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,

La campagne électorale de ce début d'année paraît déjà bien lointaine. Il est donc temps de se préparer à cette prochaine législature et cette cérémonie d'installation des autorités en est le point de départ. Une législature qui, depuis l'acceptation de la dernière constitution de 2003, a la particularité de débiter par une période traditionnelle de vacances, une pause estivale qui ne devrait ressembler en rien aux cinq prochaines années de politique communale. En effet, les thèmes qui occuperont nos débats seront nombreux et probablement, pour quelques-uns, pas très différents de ceux qui nous ont occupés pour la période 2011 – 2016 car l'action d'une

municipalité s'inscrit nécessairement dans la durée et la continuité. Une nouvelle législature ne s'ouvre pas sur une page blanche, mais bien avec un historique qu'il convient de reprendre et d'assumer, même si de nouvelles orientations peuvent bien sûr être données sur certains dossiers.

Sans anticiper sur l'élaboration du futur programme de législature dont la Municipalité discutera dans les mois à venir, certains thèmes peuvent être évoqués brièvement aujourd'hui. La politique du logement devrait ainsi trouver une continuité puisque l'objectif du préavis d'intention de 2012 qui était de mettre à disposition quelque 300 logements toutes catégories confondues d'ici à 2019 ne sera que partiellement atteint. Les constats faits en 2011 sur l'état du marché du logement restent encore pertinents aujourd'hui et l'effort devra vraisemblablement se poursuivre. Dans ce domaine, et en plus du terrain des Boverattes dont la réalisation même retardée par une procédure est en bonne voie, d'autres projets pourront être lancés à moyen terme avec toutefois une particularité propre à Pully : les sites envisageables doivent pratiquement ou au préalable faire l'objet de plans de quartier. On le sait, ces processus de planification sont relativement longs mais indispensables. Suite aux crédits votés par le Conseil communal en juin 2014, des études sur le secteur du vallon de la Paudèze, dont le plan de quartier est rebaptisé « Vers les Moulins » sont aujourd'hui bien avancées. Le secteur de la Clergère-Nord a fait l'objet de réflexions préliminaires, en particulier sur les aspects fonciers et l'élaboration du plan de quartier sur ce secteur a démarré. Les études sur d'autres emplacements se préciseront encore et pourront probablement être lancés dans les cinq ans à venir.

L'objectif global de renforcer l'attractivité du centre-ville et la vie sociale avait été retenu pour la législature qui s'achève, car issu d'un large consensus politique. Il est probable qu'il restera d'actualité, quelle que soit la difficulté du chemin à emprunter pour l'atteindre. Cette attractivité est fortement liée aux réaménagements d'espaces publics vieillissants pour les rendre plus conviviaux. La Municipalité souhaite que les propositions pour la requalification de ces espaces issus de la démarche participative en cours soient autant de contributions à l'élaboration de projets consensuels, ceci même si les idées émises devront encore être confrontées à un certain nombre de contraintes techniques et financières. Plusieurs plans de quartiers touchant le centre-ville sont sur le point d'être finalisés et soumis au Conseil communal. Ils concernent le secteur compris entre l'avenue de Lavaux et les voies CFF ainsi que celui de la place de la gare. Ces planifications constituent un enjeu majeur pour la transformation progressive et nécessaire de notre ville. Il n'est pas question, bien évidemment, de détruire et bétonner Pully sans états d'âme, mais bien de nous préparer à une évolution démographique annoncée. Il ne s'agit pas de la provoquer à tout prix par on ne sait quelle action politique, mais bien d'en anticiper au mieux les conséquences.

Se préparer signifie réfléchir à une exploitation intelligente du potentiel existant permettant, parallèlement à la planification de nouvelles constructions, de prévoir la mise en valeur et l'amélioration de la qualité des espaces publics. Mais, de meilleurs espaces publics seuls ne suffisent pas. Il faut encore y amener de la vie et l'envie pour la population de s'y rencontrer. Plusieurs manifestations existantes depuis plusieurs années ou plus récentes ou en développement contribuent positivement à cette animation souhaitable et méritent d'être encouragées. Dans ce domaine, les solutions ne sont pas dans les seules mains de la Municipalité et du Conseil communal mais seront issues de l'apport constructif de plusieurs acteurs des secteurs privés, associatifs et publics qui devront partager leurs idées et unir leurs efforts pour un renforcement de la vie sociale.

Plusieurs autres projets portant sur l'amélioration d'infrastructures sportives, le développement de nos bâtiments scolaires et de nos structures d'accueil de l'enfance, l'entretien, la transformation et la sécurisation de nos bâtiments administratifs ou l'entretien de nos réseaux souterrains feront l'objet de préavis au Conseil communal et susciteront le débat politique. S'y ajouteront encore les mesures liées au projet d'agglomération et notamment le renforcement de l'offre en transports publics par la réalisation d'axes forts équipés de bus à haut niveau de service – les BHNS – avec une fréquence et une capacité de transports améliorées sur l'avenue de Lavaux et le boulevard de la Forêt.

Ces investissements importants s'annoncent dans une situation de nos finances communales très saine et un niveau d'endettement fortement réduit mais avec des perspectives préoccupantes déjà largement évoquées devant votre Conseil, ou plutôt le précédent, dû, pour l'essentiel, à la révision du système de péréquation financière entre les communes et à la hausse progressive de la facture sociale cantonale. Autant d'éléments sur lesquels les autorités politiques communales ne peuvent avoir aucune maîtrise. Mais, dans ce domaine, les prédictions sont extrêmement délicates car elles ne peuvent s'appuyer sur aucun indicateur fiable. Le tassement de nos recettes fiscales constaté en 2015 est-il durable ou momentané ? Quelle sera l'évolution de la conjoncture économique dans notre pays et notre région ? Quels seront les effets de la crise politique qui secoue actuellement l'Union européenne. Personne n'est en mesure de répondre par des certitudes à ces questions légitimes. Mes propos tenus lors de la cérémonie d'installation des autorités d'il y a cinq ans en sont une illustration puisque j'affirmais alors : « Si les projets sont réjouissants, voire enthousiasmants, les perspectives financières le sont moins puisque nos prévisions d'investissements devraient coïncider avec un ralentissement de la conjoncture et un certain tassement de nos rentrées fiscales ». La réalité m'a heureusement donné tort, mais je pourrais reprendre mot à mot le même propos aujourd'hui avec la même incertitude.

Un contexte vraisemblablement plus difficile tout de même avec lequel la Municipalité et le Conseil communal devront composer afin de poursuivre un effort nécessaire dans plusieurs des domaines déjà évoqués au profit de la population de Pully.

Mesdames et Messieurs, ce tour d'horizon non exhaustif vous aura montré, si nécessaire, que, passé la torpeur de l'été qui arrive, les objets de débats ne manqueront pas. Au-delà de nos visions politiques qui peuvent, je le concède, ne pas être toujours totalement convergentes, je sais que nous sommes toutes et tous attachés à la qualité de vie à Pully et que nous saurons, ensemble, placer un cadre raisonnable à l'évolution nécessaire de notre ville. La Municipalité s'efforcera, comme elle l'a toujours fait jusqu'ici, de soumettre des propositions équilibrées à votre Conseil, car c'est bien le Conseil communal et lui seul qui peut décider souverainement de la suite à leur donner, quelle que soit la composition de l'Exécutif. Je ne doute pas que les débats se dérouleront dans un état d'esprit positif et constructif, dans le respect des opinions exprimées et, bien entendu, aussi dans le respect de nos compétences respectives auxquelles nous sommes, les uns et les autres, très attachés.

En me réjouissant avec la Municipalité de vous retrouver dès cet automne, je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, une très bonne législature 2016 – 2021 et un très bel été. Merci de votre attention. (Applaudissements)

## **La Présidente**

Je remercie M. le Syndic pour ses paroles et j'ai le privilège de céder ma place et la parole à M. le Préfet du district de Lavaux-Oron, M. Daniel Flotron.

## **Discours de M. Le Préfet**

Mme la Présidente du Conseil communal,  
M. le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis fier de procéder à votre assermentation lors de cette cérémonie de haute tenue. S'il est un point qui me tient à cœur, c'est bien l'association entre la musique, les paroisses et la vie civique des communes. Je vous remercie d'avoir fait ce choix et de maintenir vivant un moment important de votre parcours d'élu.

Vous avez librement choisi de vous mettre à disposition des citoyennes et citoyens de Pully pour une législature de cinq ans. Au nom du Conseil d'Etat que je représente, je vous adresse mes félicitations pour votre engagement et pour votre promesse d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité.

Pully est la dernière commune de mon périple de 17 assermentations. J'ai commencé avec l'une des plus petites, dans la campagne, et je termine avec ma plus grande, ma seule ville du District. Vous êtes la porte d'entrée ouest du district de Lavaux – Oron, mais aussi la porte d'entrée est de la capitale du Canton de Vaud. Vous êtes donc un point central et névralgique de la région. Tout le monde connaît Morges, Yverdon, Vevey, Montreux, mais qui connaît donc Pully ? Il n'y a pas de nœud autoroutier, pas de grande gare, pas d'aérodrome, pas de scène ouverte ou de local d'injection.

Non, Pully est discrète, un peu timide peut-être. Il faut chercher pour découvrir cette belle ville, ses monuments, ses entreprises ou ses gens célèbres. N'était-ce pas la patrie du Général Guisan ou encore de l'un de nos plus célèbres écrivains ? Oui, il faut gratter, explorer, humer, comme pour des fouilles archéologiques et, tout à coup, on découvre cette ville extraordinaire et bien vivante : la Villa romaine, le Prieuré, les jardins de la villa du Général Guisan, le port, l'Octogone. Eh, oui ! J'y ai même joué et ... un tas d'autres choses : de la musique et un peu de théâtre quand même. Finalement, je pense que cette tranquillité et cette relative discrétion est un choix qui convient parfaitement bien à la population. Certes, il y a bien eu quelques remous autour de l'aménagement du centre-ville. La relation entre l'exécutif et le législatif, c'est comme dans tous les couples qui durent : chacun doit faire la part des choses.

En tant qu'élus, vous allez vivre cinq années passionnantes et pleines de découvertes. Dans une ville, l'appartenance politique est plus importante que dans les communes environnantes, mais gardez toujours à l'esprit cette magnifique phrase de Winston Churchill : « Un bon politicien est celui qui est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit ».

Cher Syndic, chère Municipale, chers Municipaux, chères Conseillères, chers Conseillers, soyez au service de la population ! Oubliez vos jalousies ou vos petites frustrations ! Pensez à votre commune, à notre Canton ! Soyons partenaires pour résoudre les problèmes afin de

trouver ensemble des solutions bénéfiques à nos citoyennes et citoyens ! C'est dans cet esprit positif que je vous propose d'œuvrer pour se sentir bien chez nous.  
Merci de votre attention. (Applaudissements)

### **La Présidente**

Je remercie M. le Préfet pour ces belles paroles.

Nous arrivons donc au terme de cette séance d'installation des autorités communales. J'informe les Conseillères et les Conseillers communaux que vos diplômes de membres du Conseil sont à disposition auprès du secrétaire du Conseil, M. Bernard Montavon. Nous vous serions reconnaissants aussi de remettre à M. Bernard Montavon le formulaire que vous avez trouvé sur vos tables concernant vos coordonnées, afin que les envois puissent bénéficier d'un adressage à jour.

Je demande à tous les membres et tous les suppléants des commissions permanentes que nous avons élus tout à l'heure de se regrouper aux quatre coins de cette salle, par commission, pour que je puisse procéder à votre installation. Enfin, je vous invite, Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers, à vous déplacer ensuite au foyer de la Maison Pulliérane pour la traditionnelle collation offerte par la Municipalité que je remercie pour l'occasion qu'elle nous donne de poursuivre encore un petit moment cette journée conviviale.

Je vous donne rendez-vous à toutes et tous le mercredi 28 septembre 2016 à 20.00 heures dans cette salle et vous souhaite un très bel été. La séance est levée.

Je prie l'assemblée de se lever pour la sortie de M. le Préfet.

(Après la sortie du Préfet) Merci à toutes et tous. La séance est levée. Vous pouvez disposer.

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne VIREDAZ FERRARI

Bernard MONTAVON

**Annexe : Procès-verbal d'installation des Autorités communales et d'assermentation pour la législature 2016 – 2021**

# Installation des Autorités communales

## *Procès-verbal d'assermentation*

### *Législature 2016 – 2021*

---

**Le Conseil communal de Pully** convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour jeudi 30 juin 2016 à 13h30, afin de procéder :

1. **A l'assermentation des membres du Conseil communal**
2. **A l'assermentation des membres de la Municipalité**
3. **Aux nominations légales**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité d'une part, et d'autre part aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

#### **1. Installation du Législatif**

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des conseillers.

A l'appel de son nom, chaque conseiller solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Pully pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Nombre des membres assermentés : .....<sup>95</sup>..... selon liste annexée.

#### **2. Installation de l'Exécutif**

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

**Ce sont :**

**Syndic :**

M. Gil Reichen.....

**Municipales / municipaux :**

M. Jean-Marc Chevallaz .....

M. Nicolas Leuba.....

Mme Lidia Masméjan.....

M. Marc Zolliker.....

*(Signature)*

### 3. Nominations (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11, 12 et 23 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Il désigne comme secrétaire provisoire M. Bernard Montavon

Il fait appel aux scrutateurs provisoires :

Mmes Anita Bonjour et Liliane Masson,

MM. Philippe Haldy et Ernest Moser.....

#### Election du Président du Conseil pour un an

**Election tacite :**

Un/e seul/e candidat/e est présenté pour pourvoir le poste de Président/e

Est élu Mme / M. ... Anne Viredaz Ferrasi

**1<sup>er</sup> Tour (Majorité absolue) au scrutin individuel secret**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....

valables : ..... majorité : .....

Obtiennent des voix : .....

**2<sup>ème</sup> Tour éventuel (Majorité relative)**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : ..... valables : .....

Est élu Mme / M. .... avec ..... voix  tacite voix éparses .....

#### Election du / de la secrétaire du Conseil pour 5 ans

**Election tacite :**

Un/e seul/e candidat/e est présenté pour pourvoir le poste du/de la secrétaire du Conseil

Est élu Mme / M. ... Bernard Montavon

**1<sup>er</sup> Tour (Majorité absolue) au scrutin individuel secret**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....

valables : ..... majorité : .....

Obtiennent des voix : .....

**2<sup>ème</sup> Tour éventuel (Majorité relative)**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....

valables : .....

Est élu Mme / M. ...., avec ..... voix  tacite

voix éparses .....

Procès-verbal lu et adopté séance tenante.

Le Préfet  
  
Daniel Flotron

Le/la secrétaire  
